

Séance du 28 mai 2009.

Présents : MM. D.DONFUT, Bourgmestre – Président.
DUPONT, DEBAISIEUX, DRAUX, BOUVIEZ, STIEVENART,
CEUTERICK, Echevins.
Mme B.GALLEZ, Présidente du CAS.
MM. LIENARD, FAUVIAUX, CARLIER, DELHAYE, GIANGRECO,
RUELLE, SIRAUT, URBAIN, LAPAGLIA, DI BARI, CICCONE,
RUSSO, VANOVERSHELDE, FONCK, DISABATO, BURY,
DUPONT, GRACI, BAUWENS, DERUDDER, Conseillers
Communaux.
M. Ph.WILPUTTE, Secrétaire Communal.

M.DONFUT, Bourgmestre, ouvre la séance et excuse les absences de Mme BURY & M. GRACI. Il signale que deux points d'urgence ont été déposés :

- l'un, concernant le renon au mandat de Bourgmestre – Pacte de Majorité, Avenant n°3 – Prestations de serment ;
- l'autre, relatif au Programme Triennal des travaux subsidiés 2007-2009 – Marché de services en vue de la désignation d'un Auteur de Projet pour l'étude du dossier voirie de la rue de Lambrechies à Frameries.

Avant d'entamer les travaux repris à l'ordre du jour de cette séance, M.DONFUT estime qu'il est de son devoir de rendre compte des faits qui lui sont reprochés au Conseil et aux citoyens de Frameries. Il fait donc le rétroacte de l'histoire :

« Ingénieur commercial en 1980, j'ai réalisé mon mémoire sur le secteur de l'énergie. En 1980 et 1981, j'étais collaborateur de Willy Claes, vice-premier et ministre des Affaires économiques et chargé avec d'autres de réaliser « le livre blanc » sur l'énergie.

Dès 1983, les communes de Mons et du Borinage me chargeaient, à titre d'expert extérieur, de participer aux négociations sur la constitution des intercommunales énergétiques de regroupement du Hainaut IEH et IGH.

En Avril 1986, IGH m'engageait comme expert permanent afin de siéger et de défendre les intérêts des communes affiliées tant au sein des instances d'IEH, d'IGH et d'Intermix (association wallonne des intercommunales d'énergie) mais aussi de siéger au comité de direction d'Intercom Hainaut de l'époque, Electrabel par la suite.

En 1990, les intercommunales liégeoises et d'autres associés wallons constituent SOCOFE (Intercommunale qui deviendra par la suite société anonyme comme la SPE). J'y suis alors désigné comme expert. SOCOFE va soutenir le développement de la production publique d'électricité mais aussi diversifier les participations du monde communal vers tout le secteur de l'énergie, à savoir Distrigaz, Fluxys, SPE, Elia, les Parcs éoliens.

En 1995, élu député wallon, je présente ma démission comme expert permanent pour IGH et IEH. Le Président d'IEH de l'époque la refuse et me propose de rester part-time (15/38) ; ce qui me permet de poursuivre, avec IGRETEC, le positionnement des communes face à la diversification du monde de l'énergie et face à la libéralisation du secteur tout en gardant le même niveau de rémunération.

En 2000, confirmé comme député wallon, il apparaît plus logique et plus souple que je prenne un statut d'indépendant sous forme de société de consultance, tout en gardant les mêmes missions et le même coût pour les intercommunales.

Durant tout cette période et jusqu'en juillet 2004, j'assiste, en présence de tous les mandataires PS, MR, CDH et Ecolo, à toutes les réunions des instances des intercommunales, à toutes les réunions d'Intermixt (Bureau, Conseil régional et fédéral des Présidents...) et je préside le collège des experts wallons. Personne ne pouvait ignorer mon rôle de consultant !

En 2004, je rentre au gouvernement fédéral, j'informe que ma fonction de consultant sera assumée par mon fils (licencié en sciences politiques à l'ULB, terminant le droit cette année), proposition admise à l'unanimité en IGH et IEH. Il a assumé toutes les prestations tant en IGH et IEH qu'en Intermixt. Quant à moi, j'ai renoncé à toute rémunération. C'est bien pour cela que dans mon cadastre des mandats auprès de la Cour des Comptes, je dois déclarer ma fonction de gérant non rémunérée au titre de personne physique.

En janvier 2008, pourtant ministre au gouvernement wallon, le Conseil des Présidents d'intermixt (composé de membres PS, MR et CDH) me désigne très officiellement afin de piloter, pour le compte des communes, la négociation avec Suez sur la constitution de la société ORES (appelée à reprendre les agents Electrabel travaillant sur les réseaux). J'ai, avec d'autres, mené à bien cette négociation longue de 15 mois dans le cadre de nos missions normales. Sans rémunération. À titre informatif, un consultant extérieur aurait représenté une charge pour les communes de l'ordre de 500.000 €

Il m'est alors proposé de prendre la direction générale d'ORES, au vu du caractère technique et public de la société. Proposition que je décline : mon choix immédiat est, et reste de manière très claire, de poursuivre ma fonction ministérielle.

Vu mon pas de côté en politique, je reprendrai donc en juillet, dans le cadre de mon contrat de consultant (14.321,06 € TVAC), ma fonction salariale d'expert. Selon les règles statutaires et légales du secteur (charges patronales, cotisations ONSS, précompte professionnel, pécules, assurances, pension) ; cela représente un salaire net (poche) de 3.177,07 euros, confirmé le 20 mai par les conseils d'administration d'IGH et d'IEH.

Sur ce net disponible découlant de mon contrat, depuis mes prises de fonction ministérielle, j'ai attribué un salaire net à mon fils d'environ 1.800 €. En tant que gérant et pour la supervision du travail, je pouvais donc m'octroyer une rémunération nette d'environ 1.400 €. Anticipant les nouvelles dispositions du Gouvernement wallon, je n'ai pas pris de rémunération. Le disponible est resté en bénéfice dans la société. Mais je comprends que livrés en pâte, les chiffres bruts interpellent...

Mes commentaires :

- Je ne suis pas « ministre et homme d'affaires » (La Libre Belgique, 12 mai 2009)*
- L'énergie, c'est ma vie, ma compétence ; la politique, c'est mon engagement, mon combat*
- Je n'ai rien détourné, rien fait d'illégal. Je n'ai porté préjudice à personne et ai fait gagner beaucoup d'argent aux communes.*
- Sans doute, en tant que socialiste, la question d'être acteur politique et de mener de front une expertise technique peut faire débat. Les réponses que j'ai reçues ont souvent été partagées.*

- *Aucune loi, aucun règlement n'interdit à un ministre de garder une activité complémentaire (avocat, professeur, administrateur....) ».*

Il reconnaît avoir sans doute commis une erreur en sa qualité de socialiste et regrette la manipulation, l'ampleur médiatique qui en a été faite et ce, à grande échelle.

M.LIENARD demande une suspension de séance.

Par respect à l'égard de l'intéressé, M.DONFUT l'accepte.

Au retour du Groupe CDH, M.LIENARD souhaite qu'une mise au point soit faite de façon succincte par Mme FONCK.

M.DONFUT répond alors que ce débat peut très bien avoir lieu dans le cadre des points « Divers » quand M.DUPONT aura officiellement pris sa fonction de Bourgmestre en titre de FRAMERIES.

M.DISABATO propose que l'on examine directement le point n°22 inscrit à l'ordre du jour.

M.DONFUT lui répond que la Loi Communale est précise à ce sujet ; il est en droit de présider cette séance et donc, l'ordre du jour tel qu'arrêté par le Collège Communal, sera respecté. Il s'interroge d'ailleurs pour connaître où se pose le problème de cette présidence. Il assume sa fonction comme il l'a fait durant 17 ans.

M.DISABATO ajoute que M.LIENARD et lui-même pourraient ainsi s'exprimer.

M.DONFUT donne la parole à M.DISABATO.

M.DISABATO prend alors la parole :

« Tout d'abord, je tiens à dire que je condamne les pratiques de M Donfut et je veux dire que je ne suis certainement pas d'accord avec les propos qu'il a tenu aujourd'hui.

Cependant, même si je ne suis pas d'accord avec cela, je ne taperai pas sur un homme à terre. Je crois que les hommes et les femmes ne sont que rarement blancs ou noirs mais plutôt gris.

M Donfut a fait de bonnes choses pour Frameries mais pour cette affaire, je crois qu'il y a eu une erreur. D'autre part, je ne crois pas que ce soit le bon endroit et le bon moment pour discuter de cette affaire. Il y a bien d'autres enjeux pour Frameries :

1. l'emploi avec Doosan qui, suite à la crise économique et après ne pas avoir renouvelé les contrats à durée déterminée et les intérimaires, vient d'annoncer qu'il allait supprimer des emplois
2. il manque toujours autant de logements pour les bas et moyens revenus
3. la mobilité : nous sommes bientôt dans la phase 3 du PCIM qu'il va falloir opérationnaliser car les problèmes sont toujours aussi criants.
4. la définition du cahier spécial des charges dans le cadre des fonds européen
5. la politique sociale : la Présidente du CPAS nous a annoncé en commission que 41 personnes avaient été exclues du chômage et se retrouvent désormais au CPAS. 37 de manière provisoire et 4 de manière définitive avec un surcoût non négligeable sur les finances de celui-ci. J'aurais d'ailleurs souhaité que le nouveau pacte de majorité reprenne ces éléments et mette l'accent sur la politique sociale car le CPAS va devoir encore une fois puiser sur son fond de réserve.

Pour réussir à relever ces défis, il faut un climat serein au sein d'une majorité. Or, les amalgames de M Donfut au sujet de la société de Mme Fonck risquent de polluer les débats au sein de la majorité.

Ce sont 2 personnes importantes de la majorité qui s'affrontent et ma crainte est que cela empêche le bon fonctionnement de la Commune de Frameries.

Je souhaiterais donc les entendre publiquement sur leur volonté de travailler pour le bien de Frameries et de ne pas laisser ce conflit pourrir la situation ».

M.DONFUT fait remarquer que la Commune a connu des faits de manière bien plus intenses que ceux-ci. Par rapport à l'exposé, on doit reconnaître que tout le monde a toujours travaillé dans l'intérêt de la Commune, des citoyens et ce, durant 17 années.

Mme FONCK relève que par rapport à tout ce qui passe aujourd'hui, des choses ont été dites et redites. Néanmoins, pour l'ensemble du Groupe CDH, on ne peut plus cautionner les propos tenus et il est regrettable que M.DONFUT ai profité de cette séance comme « tribune ». Le but aujourd'hui est de continuer à poursuivre les travaux entamés dans l'intérêt de FRAMERIES. Dès lors, le CDH attendra le point n°22 inscrit à l'ordre du jour pour voter.

Intercommunales - Assemblées générales

Les Intercommunales suivantes tiendront leur Assemblée Générale respective :

03/06/2009 :

Parc Naturel des Hauts Pays

Ordre du jour :

1. Approbation du PV de l'A.G. du 06/01/2009
2. Renouvellement de la Commission de gestion
3. Présentation du rapport d'activités 2008
4. Comptes et bilan 2008
5. Rapport du contrôleur aux comptes
6. Décharge au contrôleur aux comptes
7. Décharge aux administrateurs
8. Point sur le paiement des cotisations des partenaires
9. Points d'actualité

24/06/2009 :

CHU Ambroise paré

Ordre du jour :

1. Approbation du P.V. de la séance du 19/12/2008
2. Désignation d'un administrateur
3. Rapport annuel de gestion – année 2008
4. Présentation des comptes relatifs à l'exercice 2008
5. Rapport du Commissaire-réviseur
6. Rapport du Collège des Contrôleurs
7. Approbation des comptes 2008
8. Décharge aux Administrateurs
9. Décharge aux membres du Collège des contrôleurs
10. Décharge au Commissaire-réviseur
11. Transfert de la participation détenue par le groupe Ethias dans l'Intercommunale à la nouvelle entité Ethias S.A.
12. Décret wallon relatif au Centre Hospitalier Psychiatrique « Le Chêne aux Haies » : prise d'acte.

24/06/2009 :

I.D.E.A.

Ordre du jour :

1. Rapport d'activités du Conseil d'Administration pour l'exercice 2008
2. Présentation des Bilans et comptes de Résultats 2008
3. Rapport du Réviseur
4. Approbation des Bilans et comptes de Résultats 2008
5. Décharge à donner aux Administrateurs et au Réviseur
6. Secteur Propreté Publique – Affiliation de la Commune de Dour pour l'activité de gestion du parc à conteneurs
7. Détermination des tarifs applicables dans le cadre de diverses prestations pour les communes associées à l'IDEA
8. Composition du Conseil d'Administration - Modifications

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

DONFUT, DUPONT, DEBAISIEUX, DRAUX , BOUVIEZ, STIEVENART, CEUTERICK, LIENARD, FAUVIAUX, CARLIER, DELHAYE, GIANGRECO, RUELLE, SIRAUT, URBAIN, LAPAGLIA, DI BARI, CICCONE, RUSSO, VANOVERSHELDE, FONCK, DISABATO, DUPONT, BAUWENS, DERUDDER

PNHP :

a pris connaissance :

- De la lecture et de l'approbation du procès-verbal de l'AG du 06 janvier 2009 ;
- Du renouvellement de la Commission de Gestion ;
- De la présentation du rapport d'activités 2008 ;
- Des comptes et bilan 2008 ;
- Du rapport du contrôleur aux comptes ;
- De la décharge au contrôleur aux comptes ;
- De la décharge aux Administrateurs ;
- Du point sur le paiement des cotisations des partenaires ;
- Des points d'actualité.

approuve :

- Le renouvellement de la Commission de Gestion ;
- Le rapport d'activités 2008 ;
- Les comptes et bilan 2008 ;
- Le rapport du contrôleur aux comptes ;
- La décharge au contrôleur aux comptes ;
- Le point sur le paiement des cotisations des partenaires ;

charge :

- Ses délégués à cette AG de se conformer à la volonté exprimée par le Conseil Communal en cette séance.

décide de transmettre :

- La délibération à l'Intercommunale Parc Naturel des Hauts Pays, rue des Jonquilles, 24, à 7387 HONNELLES ;

CHU A.PARE :

approuve :

- Le procès-verbal de la séance du 19 décembre 2008 ;
- La désignation de M.le Dr P.LEBLICQ en qualité d'Administrateur représentant l'ASBL des Médecins de St-Georges en remplacement de M.le Dr P.LEICH ;
- Les comptes 2008 ;
- Le transfert de la participation détenue par le groupe Ethias dans l'Intercommunale à la nouvelle entité Ethias SA.

acte :

- Le Décret Wallon relatif au Centre Hospitalier Psychiatrique « Le Chêne aux Haies ».

donne :

- Décharge aux Administrateurs, Membres du Collège des Contrôleurs et au Commissaire Réviseur.

charge :

- Ses délégués à cette Assemblée de se conformer à la volonté exprimée par le Conseil Communal en cette séance.

IDEA :

- par 24 voix « Pour » et 1 « Abstention » (M.DISABATO), le Conseil Communal :

Article 1^{er} : approuve le rapport d'activité 2008 ;

Article 2 : approuve les bilans et comptes 2008 ;

Article 3 : donne décharge aux Administrateurs et au Réviseur pour l'accomplissement de leur mission au cours de l'exercice 2008 ;

Article 4 : approuve l'affiliation de la Commune de Dour au secteur « Propreté Publique » pour les activités de gestion des parcs à conteneurs ;

Article 5 : approuve les tarifs applicables dans le cadre de diverses prestations pour les Communes associées à l'IDEA ;

Article 6 : approuve les modifications de la composition du Conseil d'Administration.

Les délibérations requises sont adoptées.

Parc Naturel des Hauts Pays – Commission de Gestion – Désignations

Suite à l'entrée en vigueur du nouveau Décret sur les parcs naturels wallons, il y a lieu de créer une nouvelle Commission de Gestion du Parc Naturel des Hauts Pays.

Cette Commission de Gestion aura pour but de gérer les projets du Parc, son équipe technique ainsi qu'une partie des finances. Elle sera structurée sous la forme d'une asbl dont l'Assemblée Générale regroupera 44 membres. Parmi ceux-ci se retrouveront 22 membres représentant les six communes, la Province de Hainaut et l'IDEA ainsi que 22 membres de diverses associations locales.

Axes d'actions sur lesquels travaillera la Commission de Gestion :

- La protection, la gestion et la valorisation du patrimoine naturel et paysager
- L'aménagement du territoire
- L'accueil, l'éducation et l'information du public
- L'expérimentation de nouveaux modes de gestion de l'espace rural et la mise en œuvre de programmes européens et de coopération territoriale européenne
- La collaboration avec d'autres parcs naturels et notamment, celui de l'Avesnois
- La mise en œuvre d'opérations de développement rural dans les communes qui le composent ainsi que le travail sur la cohérence des projets transcommunaux menés dans le cadre de P.C.D.R.

Dès lors, en vue de constituer l'Assemblée Générale de cette Commission, le PNHP sollicite de la Commune la désignation de trois délégués (il y a lieu de respecter la parité homme/femme).

Les délégués peuvent être des Conseillers Communaux, des Membres du personnel ou autre.

M.WILPUTTE, Secrétaire Communal, annonce la désignation de deux représentants de la majorité et d'un représentant de la minorité.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

DONFUT, DUPONT, DEBAISIEUX, DRAUX, BOUVIEZ, STIEVENART, CEUTERICK, LIENARD, FAUVIAUX, CARLIER, DELHAYE, GIANGRECO, RUELLE, SIRAUT, URBAIN, LAPAGLIA, DI BARI, CICCONE, RUSSO, VANOVERSHELDE, FONCK, DISABATO, DUPONT, BAUWENS, DERUDDER

décide :

- de désigner MM.B.SIRAULT, A.BAUWENS & Ph.DEBAISIEUX, en qualité de représentants auprès de la Commission de Gestion du Parc Naturel des Hauts Pays.

La délibération requise est adoptée.

Convention sectorielle 2005-2006 – Pacte pour une Fonction Publique Locale et Provinciale solide et solidaire – Adhésion - Principe

Dans le cadre de la convention sectorielle 2005-2006 signée en date du 02/12/2008, le Gouvernement Wallon a réaffirmé l'importance de la primauté du statut au sein de la Fonction publique locale et provinciale.

Pour arriver à l'objectif fixé, le Gouvernement wallon s'est résolu à lever un maximum d'obstacles à la nomination, et afin d'agir concrètement pour augmenter de façon significative l'emploi statutaire, divers paramètres objectivant les raisons de sa diminution au profit du recours au contrat de travail ont été identifiés et un certain nombre de pistes d'amélioration susceptibles de corriger cette évolution ont été dégagées.

Parmi ces mesures, sont notamment envisagées l'assouplissement et l'alignement des modalités de recrutement des agents, le recours à des plans de formation, les descriptions de fonctions, la définition pointue de profils de compétences, l'élaboration de meilleures méthodes d'évaluation des agents, la création d'incitants financiers destinés à favoriser la nomination, ou encore, la possibilité de la constatation d'une inaptitude professionnelle chez les agents statutaires.

Dans ce contexte, la Convention sectorielle susvisée intègre un « Pacte pour une Fonction publique locale et provinciale solide et solidaire » qui, composé de différentes circulaires, dont deux facultatives, portent tant sur le volet qualitatif que sur le volet quantitatif dans les domaines suivants :

1. Conception d'un plan de formations;
2. Principes généraux applicables lors recrutement des agents statutaires et contractuels;
3. Principes applicables à l'évaluation du personnel des pouvoirs locaux et provinciaux;
4. Prestations réduites pour raisons médicales;
5. Bien-être au travail;
6. Carrières spécifiques;
7. Validation des compétences – Echelles D1 et D4;
8. L'inaptitude professionnelle;

Circulaires facultatives :

1. Remboursement des frais de transport des membres du personnel, liés au trajet entre le domicile et le lieu de travail;
2. Prime complémentaire

Considérant que six millions d'euros seront répartis entre les pouvoirs qui auront pris la présente décision, calculée au prorata du nombre d'agents statutaires dénombrés au 30 juin de chaque année, et pour la première fois au 30 juin 2008 ;

Considérant qu'un million d'euros sera également réparti entre les pouvoirs pour chaque nomination supplémentaire, c'est-à-dire pour tout nouvel agent statutaire nommé à temps plein, recensé au 30 juin de chaque année et pour la première fois entre le 30 juin 2008 et le 30 juin 2009 à concurrence de 1000 euros par nomination ;

Considérant que les Pouvoirs locaux et provinciaux qui souhaitent adhérer au pacte sont invités à le faire par une décision de principe à transmettre à la DGO des Pouvoirs Locaux, Action sociale et Santé avant le 01^{er} juin 2009,

Considérant que les réunions de concertation « Commune-CPAS » et syndicale ont eu lieu les 05 et 07 mai 2009;

M.DISABATO souhaite obtenir les statistiques du Personnel Communal au niveau des agents « nommés » et « non nommés » pour la prochaine séance du Conseil.

M.DONFUT marque son accord sur la demande formulée et précise que le niveau des agents statutaires à Frameries est plus élevé que dans d'autres Communes.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

DONFUT, DUPONT, DEBAISIEUX, DRAUX, BOUVIEZ, STIEVENART, CEUTERICK, LIENARD, FAUVIAUX, CARLIER, DELHAYE, GIANGRECO, RUELLE, SIRAUT, URBAIN, LAPAGLIA, DI BARI, CICCONE, RUSSO, VANOVERSHELDE, FONCK, DISABATO, DUPONT, BAUWENS, DERUDDER décide :

- du principe d'adhérer à la convention sectorielle 2005-2006 instaurant le « Pacte pour une Fonction Publique Locale et Provinciale Solide & Solidaire » ;
- de marquer son accord sur les circulaires relatives aux domaines suivants :
 1. conception d'un plan de formations ;
 2. principes généraux applicables lors de recrutement des agents statutaires et contractuels ;

3. principes applicables à l'évaluation du personnel des Pouvoirs Locaux et Provinciaux ;
4. prestations réduites pour raisons médicales ;
5. bien être au travail ;
6. carrières spécifiques ;
7. validations des compétences – Echelles D1 et D4 ;
8. l'inaptitude professionnelle.

qu'ultérieurement, il adhérera aux circulaires facultatives qui portent sur :

- le remboursement des frais de transport des membres du personnel liés au trajet entre le domicile et le lieu de travail ;
- la prime complémentaire.
- de transmettre sans délai, la délibération à la Direction Générale Opérationnelle des Pouvoirs Locaux, Action Sociale et Santé avant le 1^{er} juin 2009.

La délibération requise est adoptée.

Projet de lotissement dit « Domaine des Quatre Bonniers » - Phase IV du lotissement du Parc d'Attre de la S.A. IMWO-INVEST : lots 1 à 13 :

- **Ouverture de la voirie de desserte,**
- **Reprise de cette même voirie après réception provisoire**

En 2001, 2002 et 2005, Le Conseil Communal a approuvé les ouvertures et reprises des voiries de desserte du lotissement du Parc d'Attre, pour les phases I, II et phase III.

Un nouveau projet d'extension, dit des « Quatre Bonniers » – Phase IV du lotissement du Parc d'Attre, a été déposé pour la réalisation de 13 lots supplémentaires.

M.DISABATO remercie M.Ch.HOYOIS qui lui a donné les explications nécessaires quant à ce dossier. Toutefois, il relève qu'un rapport « Incendie » figure dans le corps de la délibération sans pour autant avoir été repris au niveau de la décision en elle-même. Il demande donc que l'on vienne l'ajouter.

M.DONFUT approuve la demande et cet ajout sera bien inséré dans la décision de la délibération.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

DONFUT, DUPONT, DEBAISIEUX, DRAUX, BOUVIEZ, STIEVENART, CEUTERICK, LIENARD, FAUVIAUX, CARLIER, DELHAYE, GIANGRECO, RUELLE, SIRALT, URBAIN, LAPAGLIA, DI BARI, CICCONE, RUSSO, VANOVERSCHELDE, FONCK, DISABATO, DUPONT, BAUWENS, DERUDDER

décide :

Article 1^{er} : d'approuver les plans présentés pour cette extension, phase IV dite « Domaine des 4 Bonniers » du lotissement du Parc d'Attre de la SA IMWO-INVEST;

Article 2 : d'approuver l'ouverture de voirie de desserte de cette extension;

Article 3 : d'approuver sa reprise gratuite par la Commune, après réception provisoire des travaux.

La délibération requise est adoptée.

Acquisition d'une machine à affranchir - Principe – Projet

En décembre dernier, La Poste a fait savoir que le système de rechargement de la machine à affranchir de la Commune, qui date de plus de 15ans, ne serait plus disponible à partir de décembre prochain.

La Poste suggère d'adhérer à un système de rechargement « en ligne » beaucoup plus fonctionnel.

Pour assurer la continuité de l'envoi du courrier, il y a donc lieu d'acquérir une nouvelle machine à affranchir en menant un marché public de fournitures par voie de procédure négociée sans publicité.

Le prix de cet équipement est estimé à 4.100 € TVAC.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

DONFUT, DUPONT, DEBAISIEUX, DRAUX, BOUVIEZ, STIEVENART, CEUTERICK, LIENARD, FAUVIAUX, CARLIER, DELHAYE, GIANGRECO, RUELLE, SIRAUT, URBAIN, LAPAGLIA, DI BARI, CICCONE, RUSSO, VANOVERSHELDE, FONCK, DISABATO, DUPONT, BAUWENS, DERUDDER

décide :

Article 1^{er} : d'approuver le principe projet relatif à l'acquisition d'une machine à affranchir;

Article 2 : de choisir la procédure négociée sans publicité en tant que mode de passation du marché estimé à 4 100 € TVAC.

Article 3 : d'approuver les conditions du marché et le cahier spécial des charges rédigé à cet effet;

Article 4 : de charger le Collège Communal de procéder à l'exécution du marché;

Article 5 : d'approuver la dépense qui en résultera.

La délibération requise est adoptée.

Acquisition de matériel divers pour la voirie - Principe – Projet.

Afin de pouvoir remplacer du matériel défectueux et de compléter les accessoires pour le compresseur, il y a lieu de procéder à l'acquisition de matériel divers.

A cet effet, il y a lieu de procéder à un marché public de fournitures.

Cette opération est estimée à 4.596,79 € TVAC.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

DONFUT, DUPONT, DEBAISIEUX, DRAUX, BOUVIEZ, STIEVENART, CEUTERICK, LIENARD, FAUVIAUX, CARLIER, DELHAYE, GIANGRECO, RUELLE, SIRAUT, URBAIN, LAPAGLIA, DI BARI, CICCONE, RUSSO, VANOVERSCHELDE, FONCK, DISABATO, DUPONT, BAUWENS, DERUDDER

décide :

Article 1^{er} : d'approuver le principe projet relatif à l'acquisition de matériel divers pour la voirie;

Article 2 : de choisir la procédure négociée sans publicité en tant que mode de passation du marché estimé à 4 596,79 € TVAC;

Article 3 : d'approuver les conditions du marché et le cahier spécial des charges rédigé à cet effet;

Article 4 : de charger le Collège Communal de procéder à l'exécution du marché;

Article 5 : d'approuver la dépense qui en résultera.

La délibération requise est adoptée.

Acquisition de matériel divers pour le bâtiment - Principe-Projet.

Afin de pouvoir remplacer du matériel usagé et irréparable (visseuse, marteau, groupe électrogène, foreuse, etc...), il y a lieu de procéder à l'acquisition de matériel divers.

A cet effet, il y a lieu de procéder à un marché public de fournitures.

Cette opération est estimée à 4.979,15 € TVAC.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

DONFUT, DUPONT, DEBAISIEUX, DRAUX, BOUVIEZ, STIEVENART, CEUTERICK, LIENARD, FAUVIAUX, CARLIER, DELHAYE, GIANGRECO, RUELLE, SIRALT, URBAIN, LAPAGLIA, DI BARI, CICCONE, RUSSO, VANOVERSHELDE, FONCK, DISABATO, DUPONT, BAUWENS, DERUDDER

décide :

article 1^{er} : d'approuver le principe projet relatif à l'acquisition de matériel divers pour les bâtiments ;

article 2 : de choisir la procédure négociée sans publicité en tant que mode de passation du marché estimé à 4 979,15 € TVAC ;

article 3 : d'approuver les conditions du marché et le cahier spécial des charges rédigé à cet effet ;

article 4 : de charger le Collège Communal de procéder à l'exécution du marché ;

article 5 : d'approuver la dépense qui en résultera.

La délibération requise est adoptée.

Amélioration, Création et Entretien des plantations en Domaine Public :

1. **Utilisation de l'article L 1311 – 5 du Code de la Démocratie Locale (anciennement l'article 249 NLC) en vue de procéder au paiement.**
2. **Ratification par le Conseil Communal**

En novembre dernier, lors de la préparation du budget communal de 2009 pour l'amélioration et l'entretien des plantations, les crédits inscrits ont été supprimés alors qu'au même moment un dossier projet relatif à l'utilisation de ces crédits était présenté à l'approbation du Conseil communal.

Ce dossier projet a suivi son cours normalement et le travail a été exécuté à la satisfaction de la Commune.

Ce n'est qu'au moment de la présentation de la facture que s'est révélée l'absence des crédits requis pour l'honorer.

Pour éviter le paiement d'intérêts de retard, le Collège a décidé de recourir à l'article L 1311 – 5 du Code de la Démocratie Locale qui permet de pourvoir à des dépenses non inscrites au budget.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

DONFUT, DUPONT, DEBAISIEUX, DRAUX, BOUVIEZ, STIEVENART, CEUTERICK, LIENARD, FAUVIAUX, CARLIER, DELHAYE, GIANGRECO, RUELLE, SIRAUT, URBAIN, LAPAGLIA, DI BARI, CICCONE, RUSSO, VANOVERSCHELDE, FONCK, DISABATO, DUPONT, BAUWENS, DERUDDER

décide :

Article 1^{er} : de ratifier le recours à l'Article L1311-5 du Code Wallon de la Démocratie, prise par le Collège Communal en date du 14 mai 2009, pour assurer le paiement immédiat de la facture des Ets VERBIST, de Frameries, au montant de 33 287,10 € TVAC ;

Article 2 : de prévoir l'inscription de cette somme lors de la modification budgétaire n°1 de 2009.

La délibération requise est adoptée.

Entretien extraordinaire des trottoirs – Rue Ferrer - Principe-projet

Le bas de la rue Ferrer est dépourvu de trottoirs, ce qui met en péril la sécurité des usagers faibles ; notamment les nombreux enfants en bas âges de la cité de logements sociaux qui fréquentent l'école maternelle Floréal ; ainsi que les clients du supermarché situé à proximité.

La réalisation de trottoirs permettrait, non seulement de pallier à ce problème d'insécurité, mais aussi finaliserait les travaux de modernisation de la Cité Floréal.

Il a été établi un cahier spécial des charges dans ce but, il fixe les conditions du marché et détermine l'adjudication publique comme mode de passation.

Cette opération est estimée à 99.897,04 € TVAC

M.DEBAISIEUX précise qu'il s'agit notamment du sens descendant de la rue Bois Bourdon et des trottoirs de droite en descendant la rue Ferrer au niveau de la Cité Sociale. Les crédits sont disponibles et il est important de terminer ce travail et de présenter ainsi une entrée de Frameries bien plus agréable.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

DONFUT, DUPONT, DEBAISIEUX, DRAUX, BOUVIEZ, STIEVENART, CEUTERICK, LIENARD, FAUVIAUX, CARLIER, DELHAYE, GIANGRECO,

**RUELLE, SIRAUT, URBAIN, LAPAGLIA, DI BARI, CICCONE, RUSSO,
VANOVERSCHELDE, FONCK, DISABATO, DUPONT, BAUWENS, DERUDDER**

décide :

- Article 1^{er} : d'approuver le principe projet relatif à l'entretien extraordinaire des trottoirs à la rue Ferrer;
- Article 2 : de choisir l'adjudication publique en tant que mode de passation du marché estimé à 99 897,04 € TVAC;
- Article 3 : d'approuver les conditions du marché et le cahier spécial des charges rédigé à cet effet;
- Article 4 : d'approuver l'avis de marché;
- Article 5 : de charger le Collège Communal de procéder à l'exécution du marché;
- Article 6 : d'approuver la dépense qui en résultera.

La délibération requise est adoptée.

**Bibliothèque Pivot de La Bouverie – Avenant n°5 re latif au Parc de Lecture –
version 2**

Le projet du nouveau parc de lecture –version 2, a été approuvé par cette assemblée, en séance du 20/03/08, au montant estimatif de 90.097,05 € TVAC.

Toutefois, le devis de l'entreprise adjudicataire, la S.A. BAGETRA s'élève au montant de 98.615,85 € TVAC.

Ce projet de parc de lecture-version 2- constitue l'objet de l'avenant n°5 à l'entreprise.

M.DONFUT précise que l'inauguration aura lieu en octobre 2009.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

**DONFUT, DUPONT, DEBAISIEUX, DRAUX, BOUVIEZ, STIEVENART,
CEUTERICK, LIENARD, FAUVIAUX, CARLIER, DELHAYE, GIANGRECO,
RUELLE, SIRAUT, URBAIN, LAPAGLIA, DI BARI, CICCONE, RUSSO,
VANOVERSCHELDE, FONCK, DISABATO, DUPONT, BAUWENS, DERUDDER**

décide :

Article unique : d'approuver l'avenant n°5 à l'entrée « construction d'une bibliothèque Pivot à La Bouverie », avenant établi au montant de 98 615,85 € TVAC et relatif à l'aménagement du Parc de Lecture (version 2).

La délibération requise est adoptée.

Budget Communal 2009 – Modifications budgétaires n°1 Ordinaire & Extraordinaire

M.le Bourgmestre souligne qu'il s'agit en outre de la mise en œuvre du Plan de Cohésion Sociale.

M.DISABATO s'abstient sur ces modifications budgétaires se référant aux économies qu'il avait déjà suggérées lors de l'installation de ce Conseil visant à la suppression d'un poste d'Echevin.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée :

par 24 voix « Pour », à savoir :

DONFUT, DUPONT, DEBAISIEUX, DRAUX, BOUVIEZ, STIEVENART, CEUTERICK, LIENARD, FAUVIAUX, CARLIER, DELHAYE, GIANGRECO, RUELLE, SIRAULT, URBAIN, LAPAGLIA, DI BARI, CICCONE, RUSSO, VANOVERSHELDE, FONCK, DUPONT, BAUWENS, DERUDDER

et 1 « Abstention », à savoir :

DISABATO

- approuve les modifications présentées.

La délibération requise est adoptée.

Compte Communal 2007 – Approbation – Communication

En séance du 09 avril 2009, la Députation Permanente du Conseil Provincial a approuvé le compte 2007 comme suit :

Ordinaire :

Résultat budgétaire : + 1 998 604,61 €
Résultat comptable : + 4 482 534,76 €

Extraordinaire :

Résultat budgétaire : + 270 363,06 €

Résultat comptable : + 3 143 776,59 €

M. le Bourgmestre remercie les services de la Comptabilité et de la Recette Communale pour le travail accompli.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

DONFUT, DUPONT, DEBAISIEUX, DRAUX, BOUVIEZ, STIEVENART, CEUTERICK, LIENARD, FAUVIAUX, CARLIER, DELHAYE, GIANGRECO, RUELLE, SIRAUT, URBAIN, LAPAGLIA, DI BARI, CICCONE, RUSSO, VANOVERSHELDE, FONCK, DISABATO, DUPONT, BAUWENS, DERUDDER

- en a pris connaissance.

La délibération requise est adoptée.

Service Culturel et Temps Libre – Provision pour menues dépenses

Conformément à l'Article 31 du Règlement Général de la Comptabilité Communale, afin de permettre une certaine souplesse dans l'organisation des activités culturelles et du temps libre, il s'avère utile de permettre à un agent du service de bénéficier d'une provision d'argent afin de faire face au paiement des avances en matière de réservation de visites, repas, cars....et autres dépenses pour lesquelles il est matériellement impossible de suivre la procédure d'engagement, d'ordonnancement et de mandatement prévue à l'article 51 du Règlement Général de la Comptabilité Communale.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

DONFUT, DUPONT, DEBAISIEUX, DRAUX, BOUVIEZ, STIEVENART, CEUTERICK, LIENARD, FAUVIAUX, CARLIER, DELHAYE, GIANGRECO, RUELLE, SIRAUT, URBAIN, LAPAGLIA, DI BARI, CICCONE, RUSSO, VANOVERSHELDE, FONCK, DISABATO, DUPONT, BAUWENS, DERUDDER

décide :

- d'octroyer à Melle Sophie DIEU, coordonnatrice des activités du Temps Libre, une provision d'argent pour menues dépenses de 1000 €, pour faire face à des paiements sans qu'il soit matériellement possible de suivre la procédure d'engagement, d'ordonnancement et de mandatement prévue à l'Article 51 du Règlement Général de la Comptabilité Communale.

La délibération requise est adoptée.

Subsides 2009 - Vote

Vu la loi du 14 novembre 1983 aux termes de laquelle les budgets, comptes et bilans des organismes subventionnés par la Commune doivent être soumis à l'approbation du Conseil Communal afin de permettre le contrôle de l'utilisation des subsides octroyés.

Vu la Circulaire du 14/02/2008 parue au Moniteur Belge le 18/03/2008 relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions informant les communes que les bénéficiaires ont des obligations différentes suivant le montant octroyé et le décret du 22/11/2007 paru au Moniteur Belge le 21/12/2007 informant le dispensateur qu'il a également des obligations envers la tutelle d'annulation suivant le montant octroyé.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

DONFUT, DUPONT, DEBAISIEUX, DRAUX, BOUVIEZ, STIEVENART, CEUTERICK, LIENARD, FAUVIAUX, CARLIER, DELHAYE, GIANGRECO, RUELLE, SIRAUT, URBAIN, LAPAGLIA, DI BARI, CICCONE, RUSSO, VANOVERSCHELDE, FONCK, DISABATO, DUPONT, BAUWENS, DERUDDER

décide :

Article 1^{er} : d'approuver les documents requis pour les subsides de 1.239,47€ et plus;

Article 2 : d'octroyer le subside :

Article budgétaire	Organisme	Montant
561/33201	Syndicat d'Initiative Cpte banc.776-5980710-78	58 051,00 €

La délibération requise est adoptée.

CPAS – Budget 2009 – Modification budgétaire Ordinaire n°1

Le CPAS de Frameries présente une modification budgétaire ordinaire n°1 ; aucun supplément communal n'est requis.

Bien qu'il s'exprime positivement sur ce point, M.DISABATO demande qu'une réflexion soit menée à propos des nombreuses exclusions des droits au chômage actuellement. En effet, celles-ci pourraient avoir des retombées sur le CPAS.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

DONFUT, DUPONT, DEBAISIEUX, DRAUX, BOUVIEZ, STIEVENART, CEUTERICK, LIENARD, FAUVIAUX, CARLIER, DELHAYE, GIANGRECO, RUELLE, SIRAUT, URBAIN, LAPAGLIA, DI BARI, CICCONE, RUSSO, VANOVERSHELDE, FONCK, DISABATO, DUPONT, BAUWENS, DERUDDER

- décide d'approuver la modification budgétaire ordinaire n°1 du CPAS.

La délibération requise est adoptée.

Enseignement - Groupes scolaires de la Victoire – Calmette - Implantation du Champ Perdu - Augmentations de cadre en maternel en cours d'année - Ratification

Sur base de la circulaire n°2419 du 26 août 2008 relative à l'organisation de l'enseignement maternel et primaire ordinaire, 1 augmentation de cadre en maternelle est prévue le 11^e jour de classe après les vacances de printemps, soit le mardi 5 mai 2009.

Mme lafolla Rosanna, Directrice d'école au groupe scolaire de la Victoire, Mr O. Père, Directeur d'école au groupe scolaire de Calmette et Mme Jocelyne Cornez, Directrice d'école au groupe scolaire d'Eugies ont informé le Collège communal qu' ½ emploi supplémentaire en maternel pouvait être créé à dater du 5 mai 2009 respectivement à l'école de la Victoire, à Calmette et au Champ Perdu.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

DONFUT, DUPONT, DEBAISIEUX, DRAUX, BOUVIEZ, STIEVENART, CEUTERICK, LIENARD, FAUVIAUX, CARLIER, DELHAYE, GIANGRECO, RUELLE, SIRAUT, URBAIN, LAPAGLIA, DI BARI, CICCONE, RUSSO, VANOVERSHELDE, FONCK, DISABATO, DUPONT, BAUWENS, DERUDDER

décide :

Article 1^{er} : de ratifier les décisions prises par le Collège Communal en séance du 07 mai 2009 visant à ouvrir, à dater du 05 mai 2009 :

3 demi emplois supplémentaires en maternel aux groupes scolaires de La Victoire – Calmette & Implantation du Ch.Perdu

Article 2 : ces emplois seront maintenus jusqu'au 30 juin 2009, date limite du subventionnement du département. Ils ne pourront néanmoins donner lieu à des nominations à titre définitif.

Article 3 : ces délibérations seront transmises au Ministère de la Communauté Française, à l'Inspection et aux Directions d'Ecole concernées.

Les délibérations requises sont adoptées.

Enseignement - Chiffres de population scolaire au groupe de la Libération – Implantation Collard - Révision

Le Conseil Communal, en séance du 19 février 2009, a acté les chiffres de population scolaire arrêtés au 15 janvier 2009 comme suit :

Groupes scolaires :	15 janvier 2009
Calmette	139
La Victoire	252
La Libération Collard	134 +46 = 180
Eugies Champ perdu	59 +29 = 88
Sars	26
Total du nombre d'élèves	685

Par ses rapports de contrôle, Mme Bussaer, Vérificatrice de la population scolaire, informe le Collège Communal que le nombre total d'élèves admissibles au 15 janvier 2009 à l'implantation Collard s'élève à 45 enfants ; la population scolaire des autres groupes scolaires a été confirmée.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

DONFUT, DUPONT, DEBAISIEUX, DRAUX, BOUVIEZ, STIEVENART, CEUTERICK, LIENARD, FAUVIAUX, CARLIER, DELHAYE, GIANGRECO, RUELLE, SIRAUT, URBAIN, LAPAGLIA, DI BARI, CICCONE, RUSSO, VANOVERSHELDE, FONCK, DISABATO, DUPONT, BAUWENS, DERUDDER

décide :

Article 1^{er} : de revoir la population scolaire arrêtée le 15 janvier 2009 à l'implantation L.Collard soit, 45 élèves sur base du rapport établi par Mme BUSSAER, Vérificatrice.

Article 2 : de transmettre la délibération au Ministère de la Communauté Française, à l'Inspecteur Cantonal primaire et à la Direction de l'Ecole concernée.

La délibération requise est adoptée.

Plan Stratégique de Sécurité et de Prévention – Décompte financier provisoire 2008

La Commune de Frameries possède un Contrat de Sécurité et de Prévention depuis le 1^{er} janvier 2002.

En 2007, le Ministère a changé la dénomination et c'est donc un Plan Stratégique de Sécurité et de Prévention qui a été conclu pour les années 2007-2010.

Dans le cadre de ce Plan, un subside de 89.591 €/an est prévu et pourrait être définitivement alloué à la Commune, après approbation par la Direction générale Sécurité et Prévention du décompte financier 2008.

En application des dispositions légales, ce décompte doit être transmis, pour le 31 mai 2009 au plus tard, au Ministère de l'Intérieur avec copie des documents justificatifs (Personnel & Investissement) prouvant la nature et le montant des dépenses effectuées en conformité avec les directives reprises au Plan Stratégique de Sécurité et de Prévention 2007-2010.

Ce rapport ayant été établi sur base des pièces justificatives, les montants étant susceptibles d'être modifiés par le Ministère en raison de leur recevabilité.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

DONFUT, DUPONT, DEBAISIEUX, DRAUX, BOUVIEZ, STIEVENART, CEUTERICK, LIENARD, FAUVIAUX, CARLIER, DELHAYE, GIANGRECO, RUELLE, SIRAUT, URBAIN, LAPAGLIA, DI BARI, CICCONE, RUSSO, VANOVERSCHELDE, FONCK, DISABATO, DUPONT, BAUWENS, DERUDDER

- décide d'approuver le décompte financier provisoire 2008 du Plan Stratégique de Sécurité et de Prévention.

La délibération requise est adoptée.

Plan de Prévention de Proximité – Décompte financier 1^{er} trimestre 2009.

La Commune de Frameries possède un Plan de Prévention de Proximité individuel depuis le 1^{er} janvier 2008.

Par un courrier du 13 janvier 2009, la Région Wallonne informe, les différentes villes et communes de Wallonie, que les subsides qui leur ont été accordés pour 2008, sont reconduits pour les 3 premiers mois 2009.

Dans le cadre de ce Plan, un subside de 138.600 €/an est prévu et peut être définitivement alloué à la Commune, après approbation par la Direction générale opérationnelle des Pouvoirs locaux, de l'Action Sociale et de la Santé, du décompte financier 1^{er} trimestre 2009.

En application des instructions données dans ce courrier du 13 janvier 2009, ce décompte doit être transmis, pour le 30 juin 2009 au plus tard, au Service Public de Wallonie avec copie des documents justificatifs prouvant la nature et le montant des dépenses effectuées en conformité avec les directives reprises au Plan de Prévention de Proximité.

Ce rapport ayant été établi sur base des pièces justificatives, les montants étant susceptibles d'être modifiés par le SPW en raison de leur recevabilité.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

DONFUT, DUPONT, DEBAISIEUX, DRAUX, BOUVIEZ, STIEVENART, CEUTERICK, LIENARD, FAUVIAUX, CARLIER, DELHAYE, GIANGRECO, RUELLE, SIRAULT, URBAIN, LAPAGLIA, DI BARI, CICCONE, RUSSO, VANOVERSHELDE, FONCK, DISABATO, DUPONT, BAUWENS, DERUDDER

- décide d'approuver le décompte financier 1^{er} trimestre 2009 du Plan de Prévention de Proximité.

La délibération requise est adoptée.

Académie du Musique - Lettre de Mission - Appel aux candidats Directeurs - Règlement applicable pour l'organisation d'un examen d'aptitude à l'emploi de Directeur - Arrêt

Sur base du Décret du 02 février 2007 fixant le statut des Directeurs publié au Moniteur Belge en date du 15 mai 2007.

Vu le PV de réunion de la COPALOC daté du 11 mai 2009.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

DONFUT, DUPONT, DEBAISIEUX, DRAUX, BOUVIEZ, STIEVENART, CEUTERICK, LIENARD, FAUVIAUX, CARLIER, DELHAYE, GIANGRECO, RUELLE, SIRAULT, URBAIN, LAPAGLIA, DI BARI, CICCONE, RUSSO, VANOVERSHELDE, FONCK, DISABATO, DUPONT, BAUWENS, DERUDDER

1° Lettre de mission :

approuve :

Article 1^{er} : le projet de lettre de mission tel que rédigé dans la délibération.

décide :

Article 2 : de transmettre la délibération au Ministère de la Communauté Française et à Mme la Directrice de l'Académie de Musique.

2° Appel aux candidats :

Article 1^{er} : de lancer l'appel aux candidats Directeurs à l'Académie de Musique sur base des dispositions du Décret du 02 février 2007 ;

Article 2 : de transmettre la délibération au Ministère de la Communauté Française et à Mme la Directrice de l'Académie de Musique.

3° Examen d'aptitude à la fonction de Directeur dans l'Enseignement Artistique – Conditions :

1. Principes :

1.1 L'examen d'aptitude vise à fournir au Pouvoir Organisateur un certain nombre d'éléments objectifs d'appréciation.

L'examen n'est pas un concours, le nombre de réussites n'est pas prédéterminé.

1.2 L'examen comprend des épreuves écrites et orales.

L'évaluation finale donne lieu à l'établissement d'un profil pour chaque candidat portant sur :

- a) Les capacités d'animations pédagogiques ;
- b) Les capacités d'organisation ;
- c) La compétence administrative ;
- d) Le rôle social (dans l'école) ;

1.3 Pour l'établissement de ce profil, le jury prend en considération :

- a) Les résultats obtenus aux épreuves ;
- b) Les éléments du dossier personnel du candidat (passé professionnel, formation complémentaire, activités de caractère social).

1.4 Le dossier au point 1.3 est établi par le candidat. Le jury décide de l'importance à accorder aux éléments ainsi recueillis.

2. Jury :

Le Collège communal désigne les membres du jury, compte tenu du caractère pédagogique et administratif de l'emploi à conférer.

Il sera veillé à ce qu'il n'y ait aucun lien de parenté entre les membres du jury et les candidats (4^{ème} degré inclus)

3. Programme de l'examen :

Le programme de l'examen est arrêté par le Président après consultation et en accord avec les membres du jury.

Il comporte :

3.1 l'appréciation par écrit de deux leçons, une en musique et une en arts de la parole.

Celle-ci portera sur le contenu du cours, sur la manière dont les professeurs conduisent les leçons, gèrent le temps et l'espace, sur leurs choix méthodologiques et pédagogiques, sur la relation avec les élèves.

Le jury appréciera les conseils que le candidat pourrait adresser aux professeurs concernés.

En ce qui concerne l'orthographe, une cote d'exclusion est fixée par le jury, avant la correction de l'épreuve.

Cette épreuve éliminatoire porte sur : 100 points

3.2 Une épreuve pratique écrite d'ordre administratif.

Le (la) candidat(e) disposera de toute la documentation voulue. (Sauf en ce qui concerne le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation).

Celle-ci aura pour objet l'organisation et la gestion administrative d'une Académie telles que les circulaires ministérielles en vigueur au moment de l'examen et adressées aux directeurs (trices) d'Académie le prévoient. Elles seront mises à la disposition des candidat(s) après réunion avec le jury.

Cette épreuve porte sur : 100 points

3.3 Une épreuve orale comportant :

- des questions de connaissance en matière de législation scolaire ; le candidat peut consulter le texte de ces dispositions légales pour préparer sa réponse ;
- des questions de culture générale (histoire de la musique, histoire de l'art, littérature)

- un entretien permettant au jury de s'assurer que le candidat possède les qualités humaines, les aptitudes et les connaissances requises pour les responsabilités propres à la fonction de directeur d'école et, en outre, d'apprécier son degré d'information relativement aux problèmes pédagogiques actuels et son ouverture d'esprit.

Durant cette épreuve, un retour sera fait sur le dossier individuel et les critiques de leçons, pour clarifier, préciser ou aller plus loin dans la réflexion.

- Appréciation par le jury du dossier individuel du candidat. Il contiendra, en 5 pages maximum comprenant :
 - un relevé des activités professionnelles, culturelles, artistiques et parascolaires susceptibles de valoriser sa candidature ;
 - la motivation et le projet du candidat pour la fonction de directeur ;
 - la manière dont il entrevoit la gestion des relations avec le Pouvoir
 - Organisateur, les collègues directeurs, les enseignants, les enfants, les parents

Cette épreuve porte sur : 100 points

Total : 300 points

Les modalités pratiques d'organisation de l'examen non reprises dans le présent règlement pourront faire l'objet d'un règlement d'ordre intérieur arrêté par le jury.

4. Mode de notation :

Pour réussir le candidat doit avoir obtenu au moins 50 % des points à chaque épreuve et 60 % dans l'ensemble.

5. Conditions d'accès à l'examen : (voir conditions d'accès à la fonction)

Palier 1 Art. 57 du Décret du 2 février 2007

- Avoir acquis une ancienneté de service de sept ans au sein du Pouvoir organisateur dans une des fonctions de recrutement, de sélection ou de promotion de la catégorie en cause calculée selon les modalités fixées à l'article 34 du Décret du 6 juin 1994 (1).
- Etre titulaire, à titre définitif, d'une fonction comportant au moins la moitié du nombre minimum d'heures requis pour former une fonction à prestations complètes dans l'enseignement organisé par le Pouvoir organisateur concerné (2).
- Exercer à titre définitif une ou plusieurs fonctions donnant accès à la fonction de directeur à conférer et être porteur d'un titre de capacité conformément à l'article 102 du Décret du 2 février 2007.
- Avoir répondu à cet appel aux candidat(e)s.
- Avoir obtenu au préalable les attestations de réussite d'au moins trois modules de formation.

Palier 2 Art. 58 du Décret du 2 février 2007

- Soit remplir toutes les conditions du palier 1 à l'exception des deux dernières (avoir répondu à l'appel aux candidats et être titulaire de trois attestations de réussite).
- Soit remplir toutes les conditions du palier 1 au sein d'un autre pouvoir organisateur de l'enseignement officiel subventionné, à l'exception de l'avant-dernière (avoir répondu à l'appel aux candidats).

(²). Dans l'enseignement secondaire artistique à horaire réduit, cette condition est remplie si la fonction est prestée dans l'enseignement organisé au sein d'un ou de plusieurs Pouvoirs organisateurs de l'Enseignement officiel subventionné

- Décide de transmettre la délibération au Ministère de la Communauté Française ainsi qu'à Mme la Directrice de l'Académie de Musique.

Les délibérations requises sont adoptées.

Bibliothèque Communale – Acquisition d'un bibliobus

Dans le cadre du développement du réseau local de lecture publique, il est proposé de procéder à l'achat d'un bibliobus. Cette dépense est estimée à un montant maximum de 95.000 EUR.

Une somme de 95.000 EUR est prévue au budget extraordinaire 2009.

La Communauté Française peut intervenir pour un montant maximum de 70 % de cette dépense.

La procédure de demande de subside prévoit l'envoi d'une note de motivation exposant le projet, d'une note d'intention précisant les moyens mis en œuvre par le pouvoir organisateur et d'une décision du Conseil acceptant le principe de l'achat du bibliobus et de la demande de subvention.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

DONFUT, DUPONT, DEBAISIEUX, DRAUX, BOUVIEZ, STIEVENART, CEUTERICK, LIENARD, FAUVIAUX, CARLIER, DELHAYE, GIANGRECO, RUELLE, SIRAUT, URBAIN, LAPAGLIA, DI BARI, CICCONE, RUSSO, VANOVERSHELDE, FONCK, DISABATO, DUPONT, BAUWENS, DERUDDER

décide :

- d'approuver les notes de motivation et d'intention ainsi que l'estimation du coût.
- de prendre la décision de principe d'acquérir un bibliobus.

- de solliciter l'intervention de la Communauté Française pour l'achat du bibliobus.

La délibération requise est adoptée.

Point d'urgence - Mandat de bourgmestre – Renon - Pacte de majorité – Avenant 3 - Prestations de serment

Suite à la démission de Mr Didier DONFUT, de ses fonctions de Ministre wallon de la Santé, de l'Action Sociale et de l'Egalité des Chances, acceptée par arrêté du Gouvernement wallon le 15/05/2009, Mr Didier DONFUT redevient Bourgmestre et Mr Bernard SIRAULT, perd son mandat d'Echevin.

Or, par sa lettre du 15/05/2009, Mr DONFUT renonce à son mandat de Bourgmestre.

En conséquence, un nouvel avenant au Pacte de Majorité est proposé au vote du Conseil Communal, lequel présente Mr Jean-Marc DUPONT en qualité de Bourgmestre et Mr Bernard SIRAULT, en qualité de sixième Echevin.

M.DONFUT confirme son renon au mandat de Bourgmestre de la Commune de FRAMERIES.

M.DONFUT prend la parole :

C'est pour lui un plaisir d'installer M.DUPONT dans ses fonctions de Bourgmestre en titre de la Commune. Ce dernier s'investit beaucoup pour la Cité depuis trois ans tout en assumant sa fonction professionnelle.

Après M.CARLIER, il a fait preuve d'une grande disponibilité et a beaucoup été sur le terrain. Il a d'ailleurs dignement assumé sa fonction.

De plus, M.DUPONT a toutes les compétences requises pour mener à bien les différentes missions, différents dossiers communaux ainsi que pour diriger le Collège et le Conseil Communal.

M.DONFUT invite M.DUPONT à se présenter devant l'Assemblée afin de recueillir le serment prescrit par la Loi et l'installe dans ses fonctions.

M.DONFUT rejoint l'Assemblée et s'installe à la place qui lui est dévolue en qualité de Conseiller Communal.

M.DUPONT, Bourgmestre en titre, invite M.SIRAULT à prêter le serment requis par la Loi et le déclare installé dans ses fonctions de 6^{ème} Echevin.

M.SIRAULT rejoint alors le Collège Communal.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée :

décide :

- d'acter le renon au mandat de Bourgmestre de M.D.DONFUT ;
- à haute voix, par 22 voix « Pour » et par 3 voix « Contre », à savoir, MM.DISABATO, BAUWENS & Mme DI BARI décide d'adopter l'avenant au Pacte de Majorité
- procède à la prestation de serment et à l'installation de M.J-M.DUPONT, en qualité de Bourgmestre en titre de la Commune de Frameries ;
- procède à la prestation de serment et à l'installation de M.B.SIRAULT, en qualité de 6^{ème} Echevin.

M.le Bourgmestre prend la parole :

« C'est avec une grande émotion, mais avec une détermination qui ne l'est pas moins que je prends la parole pour la première fois dans cette salle du Conseil en ma nouvelle qualité de Bourgmestre de Frameries ; Didier DONFUT vient de le rappeler, je deviens ce soir le 7^{ème} Bourgmestre socialiste de notre Commune : je laisse aux spécialistes de la symbolique des nombres le soin d'interpréter, selon leur sensibilité, la signification riche et variée qui est attachée au chiffre 7 ; pour beaucoup, 7 est le chiffre de la perfection, de l'accomplissement, loin de moi cette prétention ! j'ai lu quelque part que la couleur qui y est associée est le violet : libre à chacun d'y voir un signe.

Pour ma part, fidèle à mon approche strictement rationnelle des choses, je n'en retiendrai que le pur produit d'une opération mathématique.

J'ai la faiblesse de croire que l'accession à un mandat politique ne constitue en rien un aboutissement, mais bien un commencement ; il est vrai que le travail ne manque pas.

Dans les mois et les années qui viennent, il nous faudra concrétiser les grands projets et les politiques qui conditionnent l'action du Collège :

- L'amélioration de notre cadre de vie par la transformation tant attendue du centre urbain, de la rue des Alliés et du quartier des 4 Pavés, l'achèvement de la rénovation du Centre de La Bouverie et le développement rural.
- L'économie et l'emploi, par la mise en œuvre de la zone d'activités de la rue du Chemin Vert, l'accueil de nouvelles entreprises et la création, dès 2010, d'un ball-relais dans notre zoning.
- La Culture, par l'ouverture prochaine de la bibliothèque pivot, le projet interreg « Musique en sol mineur » et notre accrochage au projet « Mons 2015 ».
- La consolidation de notre politique sociale et, surtout, la mise en place du plan de cohésion sociale (27 actions) en partenariat avec le monde associatif, les mouvements de jeunesse, les acteurs du domaine social et de la santé.
- La sécurité de nos concitoyens, par un renforcement de nos commissariats de proximité ; à cet égard, malgré un contexte financier très difficile, sur ma proposition, le Collège de Police a décidé de maintenir les effectifs des Commissariats de proximité à leur niveau de 2008.

- La préservation de notre environnement, par une action renforcée, tant préventive que répressive, dans la lutte contre les incivilités et une maximalisation de l'entretien et de l'embellissement des espaces publics.
- Enfin, dans un contexte très difficile, une gestion strictement rigoureuse des finances communales.

Le niveau de pouvoir communal est très exigeant, mais aussi très passionnant ; c'est, pour beaucoup de nos concitoyens, le « guichet-refuge » où ils attendent conseil, écoute, soutien, dans une société où, malheureusement, les pouvoirs publics sont trop souvent décriés.

Et pourtant, j'ose affirmer qu'aucune société démocratique ne peut réaliser le bonheur des hommes sans s'appuyer sur un pouvoir public fort, efficace, seul garant de l'égalité et de la neutralité dans la gestion de leurs aspirations et de leurs demandes, socle indispensable d'une société équilibrée et solidaire ; il n'est pas d'exemple dans l'histoire des hommes d'une civilisation qui n'ait assuré le progrès humain sans s'appuyer sur la force publique.

A Frameries, nous avons la chance de vivre dans une Commune dont nous pouvons être fiers, fiers de son histoire, fiers de la richesse et de la diversité de son territoire et de son patrimoine, fiers de ses habitants critiques mais chaleureux, fiers mais accueillants, et surtout fortement attachés à leurs racines.

Même si j'exerce cette fonction depuis décembre 2006, je mesure davantage aujourd'hui le poids des responsabilités qui sont les miennes, la difficulté de ma tâche, et je ne doute pas que mes prédécesseurs à ce poste, ceux que je connais, Max AUDAIN, Didier DONFUT, Gustave CARLIER, ont été animés des mêmes sentiments, car je sais aussi tout ce qu'ils ont donné à cette Commune, leur énergie, leur force de travail, leur disponibilité à l'égard de notre population.

Nos concitoyens ont le droit d'être exigeants vis-à-vis de leurs élus, leur exigence est la condition sine qua non de l'exercice sain de la démocratie, et la garantie des libertés conquises durement, au fil d'une histoire riche de combats pour le progrès social et humain.

Durant ces trois années, je serai le Bourgmestre de tous, sans exception, je me battrai au quotidien et de toutes mes forces avec pour unique objectif de servir les intérêts des framerisaises et framerisois : c'est là que se situe la motivation profonde de mon engagement politique ; le chemin est long et difficile ; c'est avant tout l'extraordinaire aventure d'une construction humaine dans laquelle notre humilité doit être égale à nos ambitions, car comme le disait Victor Hugo : Rêvons de grandes choses, cela nous permettra d'en faire au moins des petites.

Je vous remercie ».

**Point d'urgence – Programme Triennal des travaux subsidiés 2007-2009 –
Marché de services en vue de la désignation d'un auteur de projet pour l'étude
du dossier voirie de la rue de Lambrechies à Frameries**

Les travaux de voirie et d'égouttage de la rue de Lambrechies à Frameries sont repris dans le Programme Triennal 2007-2009, approuvé par la Région Wallonne.

Les travaux de voirie estimés à 750 000 € sont subsidiés à 60 % par la Région et les travaux d'égouttage sont pré financés par la SPGE.

L'IDEA en sa qualité d'organisme d'épuration agréé, réalisera l'étude de l'égouttage.

En revanche, il conviendrait de confier l'étude de l'aménagement de la voirie et des trottoirs à un bureau spécialisé.

Le marché de services requis peut être passé par procédure négociée sans publicité.

Pour régler toutes les modalités de la relation à établir avec le prestataire de services, un modèle type de convention a été rédigé.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

DUPONT, DRAUX, DEBAISIEUX, BOUVIEZ, STIEVENART, CEUTERICK, SIRAUT, LIENARD, FAUVIAUX, DONFUT, CARLIER, DELHAYE, GIANGRECO, RUELLE, URBAIN, LAPAGLIA, DI BARI, CICCONE, RUSSO, VANOVERSHELDE, FONCK, DISABATO, DUPONT, BAUWENS, DERUDDER

décide :

Article 1^{er} : d'approuver le principe projet de la désignation d'un auteur de projet chargé à réaliser l'étude de l'aménagement de voirie de la rue de Lambrechies à Frameries et chargé du contrôle des travaux ;

Article 2 : d'approuver les conditions du marché de services à passer par procédure négociée sans publicité ;

Article 3 : d'approuver le cahier spécial des charges et le modèle type de convention d'honoraires ;

Article 4 : d'approuver la dépense d'honoraires du Prestataire de services.

La délibération requise est adoptée.

Adoption du procès-verbal de la dernière séance (séance publique)

Il s'agit de la séance du 28 avril 2009.

En application de l'Article L1122-16 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et, conformément à l'Article 48 du Règlement d'Ordre Intérieur du Conseil Communal, ce document doit être considéré comme adopté s'il n'appelle aucune observation durant la présente séance.

Divers

M.LAPAGLIA, Conseiller Communal – Rue Notre Dame de Grâce – Trottoirs inadaptés voire même inexistants

M.LAPAGLIA, Conseiller Communal, signale à l'Assemblée l'état déplorable des trottoirs à la rue Notre Dame de Grâce.

M.DEBASIEUX répond qu'il est prévu qu'il se rende sur place en compagnie de M.P.CATHERINE, Agent Technique en Chef, ce 29 mai afin de pouvoir trouver une solution adaptée à la situation.

M.DISABATO, Conseiller Communal – Service ALE

M.DISABATO, Conseiller Communal, signale à l'Assemblée la problématique rencontrée par rapport au fait qu'il a fait appel aux services de l'ALE depuis plus de deux mois mais qu'à ce jour aucune suite favorable n'a pu être réservée à sa demande.

Il ajoute que bon nombre de citoyens ont également recours à ce service ; il apparaît donc un problème par rapport au personnel de ce service.

M. le Bourgmestre répond que l'ALE a fait le choix de la mise en place des « Titres Services » et donc, ce service a vu ses missions diminuées fortement.

M.F.URBAIN, Président de l'ALE, ajoute que ces agents sont employés par l'ONEM ; le départ de Mme BATISTINI ne sera pas remplacé. Néanmoins, les choses vont rentrer dans l'ordre d'ici peu.

M.BAUWENS, Conseiller Communal – Intervention

« Au nom du groupe politique que je représente au Conseil, je me permets de rappeler qu'après les élections communales de 2006, un journaliste compara la nouvelle majorité PS-CDH de « mariage entre M.DONFUT & Mme FONCK ».

Quelle belle photo : un couple de Ministres à Frameries !

Qu'en est-il trois ans plus tard ?...C'est le divorce.

Accusations verbales, chacun y va de son petit commentaire...Frameries, c'est Frameries.

Entretiens, M.DONFUT redevenu Bourgmestre par la force des choses décide de démissionner de son maïorat (certainement la mort dans l'âme).

Avait-il le choix ? Avait-il d'autres choix ?

Non, car il a d'autres responsabilités à gérer.

Un nouveau pacte de majorité ou plutôt un avenant est entériné.

Mesdames et Messieurs les élus du groupe CDH, j'exprime tout haut ce que beaucoup pensent tout bas :

- le PS est aux abois, certains de ses membres étant infréquentables....continuer à le côtoyer, c'est cautionner ce qui s'est passé.

N'oubliez pas que le 07 juin, l'électeur aura l'occasion de s'exprimer et il ne se privera pas de sanctionner les mauvais acteurs de ce mauvais feuilleton.

Aux élections Fédérales de 2007, 39 % de la population de Frameries a maintenu sa confiance au PS « par habitude ».

Juin 2009 pourrait être « Waterloo », certains deviendraient inconsolables.

Mesdames, Messieurs du Groupe CDH, vous continuez à vous associer avec « des perdants ».

Est-ce une bonne politique ?

Je vous laisse à vos réflexions ».

Par le Conseil :
Le Secrétaire Communal,

Le Bourgmestre,

Philippe WILPUTTE.

Jean-Marc DUPONT.